



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine
MARTIN
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE

Tranquillité publique – Prévention de la délinquance - Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants dans le cadre de l'appel à projets de la MILDECA

Placée auprès du Premier Ministre, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) est chargée d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble des conduites addictives, qu'il s'agisse de produits licites (tabac, alcool), des drogues (cocaïne, cannabis...) ou encore des addictions sans produits (jeux vidéos, jeux d'argent et de hasard).

Elle a également pour mission d'initier et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des collectivités publiques en accordant des soutiens financiers. En 2024, la MILDECA a ainsi lancé un appel à projets en direction des communes et intercommunalités intitulé « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants ».

L'emprise des réseaux liés aux trafics de stupéfiants sur des territoires et des populations constitue un défi majeur pour la société française et donc pour les élus locaux, en première ligne face à la demande de sécurité et de tranquillité publique de leurs concitoyens. En outre, le maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre, puisqu'il dispose d'une compétence propre en la matière, liée notamment à ses pouvoirs de police.

C'est dans ce contexte que la ville de Dijon a répondu à l'appel à projets lancé en 2024. Elle a décidé de s'engager dans un programme d'actions approuvées par la MILDECA.

La ville de Dijon compte près de 163 000 habitants dont 24% sont âgés de 12 à 24 ans. Elle fait une priorité de la réussite des enfants et des jeunes de son territoire à travers le projet global « génération Dijon », le Programme de Réussite Educative, la Cité Educative, la feuille de route en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans ou encore son implication et son soutien au dispositif de prévention spécialisée.

Forte de ses années d'interventions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance avec l'animation d'un Conseil Local de Sécurité et Prévention de la délinquance et de comités de prévention et de sécurité dans les quartiers qui rassemble les acteurs institutionnels et associatifs, elle apporte des solutions concrètes en impliquant ces acteurs dans leurs champs de compétences respectifs.

Les quartiers de « la Fontaine d'Ouche » (QPV) et « Drapeau – Junot » sont ciblés par cette expérimentation. Ils font respectivement état d'un taux de famille monoparentales de 33,8% et 30,4%. La part des mineurs vulnérables de moins de 11 ans est de 30% à « Fontaine d'Ouche » et de 18% à « Drapeau Junot ».

Enfin, la présence des points de deals sur le territoire dijonnais a une emprise sur l'espace public, induit des conflits d'usage et des stratégies d'évitement de cet espace public.

La banalisation du trafic et de ses codes associés ont un impact sur les jeunes qui grandissent avec ces représentations en les conduisant parfois à participer aux trafics, par mimétisme.

La ville de Dijon souhaite mobiliser ses partenaires pour mener des expérimentations à destinations des enfants âgés de 11 à 15 ans et leurs familles au sein des deux quartiers précités. L'objectif est de prévenir leur participation au trafic de stupéfiants en utilisant quatre leviers : la formation des professionnels et des jeunes aux compétences psychosociales, le soutien à la fonction parentale, la déconstruction des idées reçues et la promotion des alternatives au trafic, la réappropriation de l'espace public. Le projet à l'échelle de deux quartiers permet une coordination resserrée et une réactivité qui permettront à terme de dupliquer les outils et la méthode sur l'ensemble du territoire dijonnais.

Afin de valider le projet de la ville de Dijon, la MILDECA lui a demandé de rapprocher son projet avec celui de la ville de Chenôve également lauréate de l'appel à projets. Après concertation, certaines actions seront mutualisées. Elles permettront de diversifier les supports d'inter-

ventions et de massifier les outils qui seront construits. Les publics pourront être mixés et bénéficier d'actions indépendamment de leur commune d'habitation ou de l'établissement de scolarisation.

La MILDECA contribuera financièrement au programme d'actions, joint à la présente délibération, à hauteur de 208 750 euros, répartis ainsi : 159 000 euros pour financer les actions portées par la ville et 49 750 euros, part financière attribuée à la ville de Dijon dans le cadre de la mise en œuvre des actions mutualisées entre les collectivités de Dijon et Chenôve.

Pour la première année (décembre 2024 à décembre 2025) , la ville de Dijon recevra 70 000 €.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention annexée à la délibération et **d'autoriser** Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à recevoir le versement de la subvention 2024 - 2025 de 70 000 € de la MILDECA.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**